



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 29788

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'insuffisance du nombre de postes d'enseignant du premier degré dans le département de la Moselle. Alors qu'une étude réalisée par le ministère a conclu qu'il serait nécessaire de recruter 13 500 stagiaires par an, entre 1998 et 2002, pour remplacer les départs en retraite des enseignants en poste dans ce département, il semble que 10 400 recrutements seraient actuellement prévus pour 1999. Or le manque d'enseignants du premier degré pose déjà de sérieux problèmes. En effet, il n'est actuellement pas possible de remplacer tous les enseignants absents. Cette situation est préjudiciable aux enfants qui, dans de tels cas, ne sont pas pris en charge comme ils devraient normalement l'être, et aux enseignants qui se voient supprimer les stages de formation continue. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si, dans un souci d'amélioration de la qualité du service public de l'éducation, il entend prendre les mesures qui permettront de recruter un nombre d'enseignants suffisant et en parfaite adéquation avec les besoins du département.

Texte de la réponse

Dans le premier degré, la préparation de la rentrée 1999 se déroule dans le contexte d'une décroissance démographique continue, qui se conjugue avec le maintien des moyens. Le nombre de postes offerts au concours externe de recrutement de professeurs des écoles est passé de huit mille neuf cents pour la session de 1998 à neuf mille sept cent cinquante pour celle de 1999, ce qui représente une augmentation de 9,5 %. S'agissant précisément du département de la Moselle, le nombre de places offertes au concours est pratiquement inchangé (cent quatre-vingt-treize postes en 1998, cent quatre-vingt-dix en 1999), alors que soixante-trois postes sont supprimés. D'autre part, il convient de souligner qu'au cours de la prochaine année scolaire une autorisation de trois mille cinq cents recrutements sur les lignes complémentaires des concours de recrutement de professeurs des écoles sera accordée, ce qui devrait permettre de pourvoir tous les postes vacants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29788

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2770

Réponse publiée le : 6 septembre 1999, page 5254